

REGLEMENT ET ORGANISATION DES EPREUVES D'ADMISSION (août-septembre 2021)

Par son inscription à l'épreuve d'admission, le candidat accepte les modalités règlementaires et organisationnelles décrites dans la présente annexe V aménagée pour la période août-septembre 2021, qui fait intégralement partie du Règlement des Etudes de l'IAD.

Le candidat accepte que les données récoltées dans le formulaire de préinscription aux épreuves d'admission ainsi que dans le questionnaire préparatoire aux épreuves d'admission soient conservées selon les modalités suivantes :

Pour le candidat admis et inscrit :

- conservation sans limite de temps de toutes les données administratives nécessaires au bon déroulement de son parcours académique et à l'archivage de celui-ci.
- suppression de toutes les données non administratives au bout de deux ans.

Pour le candidat admis et non-inscrit à l'IAD :

- conservation durant deux ans de toutes les données administratives nécessaires à une inscription ultérieure.
- suppression de toutes les données non administratives au bout de deux ans.

Pour les candidats non-admis,

- conservation de l'ensemble des données durant deux ans.

Le traitement des données du candidat sera effectué par le secrétariat des étudiants, la comptabilité, le service informatique et le corps professoral.

Le candidat accepte que son nom et prénom, photo prise durant les épreuves d'admissions, ainsi que les résultats des épreuves d'admission (orientation - Admission ou non admission) soient publiés sur le site internet et tout autre support digital de l'IAD et affichés au sein de l'établissement. Le candidat accepte par ailleurs que son prénom et nom soit proclamé en public, le cas échéant. La photo des candidats admis pourra être utilisée à des fins opérationnelles internes à l'IAD.

Conditions d'accès au premier bloc d'études du premier cycle : Article 3 du Règlement des études -

1. Etre titulaire d'un des titres d'accès visés par l'Art. 107 du D.2013.
2. Avoir réussi l'épreuve d'admission de l'orientation concernée (organisation : cf. Annexe V). La réussite de l'épreuve d'admission est prononcée par le jury de l'épreuve d'admission de chaque orientation et est communiquée par publication digitale, par voie d'affichage à l'issue de la délibération. Dans le cadre d'une épreuve à deux tours, la délibération finale a lieu après le second tour. En cas de contestation relative à une erreur matérielle ou à une irrégularité dans le déroulement des épreuves, le candidat peut contester la décision de la délibération finale selon la procédure décrite au point 7 de la présente annexe.

La réussite de l'épreuve d'admission d'une année académique reste valable l'année académique suivante. Sur demande du candidat, cette durée peut être prolongée par décision du PO ou de son représentant pour des motifs jugés légitimes par ceux-ci. L'étudiant qui redouble la première

année dans le même domaine et la même orientation ne doit pas représenter l'épreuve d'admission de l'orientation.

Il est possible de s'inscrire aux épreuves d'admission de deux orientations différentes. Les contraintes d'organisation des épreuves d'admission de l'orientation Interprétation Dramatique ne permettent pas de présenter des épreuves d'admission dans le domaine de l'audiovisuel.

Le montant des frais d'inscription aux épreuves d'admission s'élève à :

120€ pour une orientation

170€ pour deux orientations audiovisuelles

Le paiement des épreuves d'admission formalise l'inscription du candidat.

Ce montant est considéré comme dû dès que le mail communiquant l'heure de rendez-vous des épreuves d'admission est envoyé au candidat sur l'adresse mentionnée lors de la préinscription en ligne.

Il est non remboursable même si le candidat ne participe pas à l'une ou à l'ensemble des épreuves d'admission.

Ce montant doit être réglé par virement bancaire (voir les modalités sur le site internet de l'IAD). Le montant doit être crédité sur le compte de l'IAD au plus tard un jour ouvrable avant le début des épreuves d'admission.

Le paiement pourra être fait par carte bancaire obligatoirement avant le début des épreuves d'admission.

En dehors de ces deux possibilités, tout autre moyen de paiement devra faire l'objet d'une demande écrite de la part du candidat et devra être suivie d'un accord écrit de la direction.

Modalités et déroulement des épreuves d'admission.

La préinscription se fait en ligne.

L'horaire de passage des épreuves d'admission sera transmis au candidat par mail et sera attribué par ordre d'arrivée des dossiers administratifs papier au secrétariat. Le traitement des dossiers d'inscription et l'envoi des horaires de passage seront interrompus du vendredi 9 juillet au lundi 16 août 2020 inclus (période de fermeture du secrétariat étudiants).

Le questionnaire préparatoire pour les orientations audiovisuelles a pour but de cerner les intérêts (ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle et artistique, centres d'intérêt,...) et les motivations du candidat (raisons qui poussent à entreprendre ce type d'études et idée qu'il se fait du métier). Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Il sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

Le questionnaire préparatoire en interprétation dramatique est spécifique à l'orientation car le but est de permettre aux professeurs qui travaillent avec les candidats de les situer avant de les rencontrer.

La délibération qui détermine l'acceptation du candidat dans l'orientation se fait sur base d'une évaluation globale de l'ensemble des épreuves.

Le résultat motivé de l'épreuve d'admission sera également adressé au candidat par mail à l'adresse fournie lors de la préinscription.

1. Orientation Cinéma - Radio - Télévision (Réalisation)

L'épreuve d'admission à l'orientation Réalisation (Cinéma - Radio - Télévision) est organisée en deux tours.

Le premier tour se décline en deux épreuves :

- La mise en ligne d'un court-métrage, fiction ou documentaire via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en Réalisation.

- La seconde épreuve sera basée sur le questionnaire préparatoire du candidat (questionnaire à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission). En partant du questionnaire du candidat, seront évalués la culture générale et audiovisuelle du candidat, ses centres d'intérêt, sa curiosité intellectuelle et artistique,...

Les résultats du premier tour et la convocation des candidats pour le second tour de l'épreuve d'admission seront affichés et publiés sur le site de l'IAD le mercredi 1er septembre 2021. La convocation des candidats pour le second tour sera envoyée à l'adresse mail communiquée par le candidat lors de sa préinscription.

En aucun cas, un candidat ne sera admis au second tour de l'épreuve d'admission s'il n'a pas participé aux deux épreuves du premier tour.

Pour les candidats qui ont réussi le premier tour de l'épreuve d'admission, celle-ci se poursuit par un test de créativité et la présentation d'une réalisation personnelle.

Le candidat doit obligatoirement apporter une réalisation audiovisuelle (ou radiophonique) personnelle en langue française d'une durée de maximum de 2 minutes (ou un extrait de 2 minutes maximum d'une réalisation plus longue). Cette réalisation servira de base à un entretien avec des professeurs de l'orientation.

Au choix: fiction (avec dialogues obligatoires), documentaire, ou réalisation radio (extrait d'un podcast, une animation, une fiction ou un documentaire réalisé par le candidat). Le candidat est l'auteur du scénario et assume artistiquement la mise en scène ainsi/réalisation/animation, ainsi que le travail de son équipe et de ses interprètes, de son travail qui doit, principalement, être composée d'éléments organisés et captés lors du tournage ou d'une prise de son.

Ne sont pas acceptés : réalisations collectives, travaux scolaires, travaux muets, reportage et/ou captation d'événements, clip musical, film de familles, de vacances, film d'animation, travaux photographiques, projets non-réalisés (scénarios, story-board, ...), podcast réalisé par un tiers

Support : le postulant apporte son travail sur son ordinateur portable ou tablette (diagonale de minimum 20 cm = 8 pouces), muni de haut-parleurs. Par sécurité, il apporte une copie sur une clé USB dans un ou plusieurs formats usuels. A défaut, il apporte un dvd, une clé USB, ou même un CD audio pour une réalisation radio, gravé, lisible sur un lecteur "de salon" et testé préalablement sur plusieurs lecteurs.

La délibération des épreuves d'admission en réalisation se déroulera le vendredi 10 septembre 2021. Les résultats seront diffusés le jour même.

2. Orientation Son

Pour l'orientation Son, l'épreuve d'admission est composée de six tests :

- La mise en ligne d'un court-métrage, fiction ou documentaire via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en son. L'évaluation portera sur des questions relatives à la dimension sonore du film.
- L'entretien individuel portera ensuite sur des questions à partir du questionnaire préparatoire. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Il sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.
- Le test de logique mathématique et scientifique : afin d'évaluer les aptitudes du candidat à aborder certains domaines scientifiques, celui-ci doit répondre à un questionnaire du niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Le Syllabus qui reprend la matière à connaître et les exercices pour passer avec succès l'épreuve d'admission en mathématiques et en physique est téléchargeable sur le site de l'IAD.
- un test d'écoute attentive : lors de l'audition d'extraits sonores, le candidat doit répondre à un questionnaire visant à évaluer ses capacités d'écoute ;
- un test de connaissance musicale : lors de l'audition d'extraits sonores, le candidat doit répondre à un questionnaire visant à évaluer sa culture musicale générale.
- Le test de manipulation élémentaire de matériel électrique et électroacoustique.

La délibération de l'épreuve d'admission en son se déroulera le vendredi 10 septembre 2021. Les résultats seront diffusés le jour même.

3. Orientation Image

Pour l'orientation Image, l'épreuve d'admission est composée de quatre tests :

- La mise en ligne d'un court-métrage, fiction ou documentaire via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en Image. L'évaluation portera sur des questions relatives à la dimension visuelle du film.
- pour la seconde partie de l'entretien individuel, le candidat doit apporter quinze photos personnelles sur papier, taille de minimum 10X15cm, qui serviront de support à un dialogue autour de sa curiosité visuelle ainsi que de son aptitude à cadrer et à gérer les phénomènes techniques d'une prise de vue photographique. S'il le souhaite, le candidat peut également apporter un extrait significatif (durée maximum 5 min.) d'un film, clip ou autre extrait vidéo qu'il a réalisé (sur support DVD ou sur clé USB). L'entretien sera également alimenté par le contenu du questionnaire préparatoire. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. L'entretien individuel avec les professeurs de l'orientation portera également sur la motivation du candidat, et lui permettra de défendre ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux.
- Test de logique mathématique et scientifique : dans le but d'évaluer les aptitudes du candidat à aborder certains domaines scientifiques, celui-ci doit répondre à un questionnaire du niveau de l'enseignement secondaire. Le SYLLABUS qui reprend la matière à connaître et les exercices pour passer avec succès l'épreuve d'admission en mathématiques et en physique est téléchargeable sur le site de l'IAD.

- Le test pratique d'aptitudes permet d'observer la manière dont le candidat réagit face à des situations qu'il rencontrera au cours de ses études ou de sa profession. Ce test est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à cadrer et à manipuler du matériel. Chaque candidat, encadré par un professeur, doit mettre en images avec une caméra vidéo la même scène. Les images sont ensuite visionnées et appréciées par un jury afin d'évaluer si la sensibilité artistique et le bagage technique et culturel du candidat sont suffisants.

La délibération de l'épreuve d'admission en Image se déroulera le vendredi 10 septembre 2021. Les résultats seront diffusés le jour même.

4. Orientation Montage et Scripte

Pour l'orientation Montage et Scripte, l'épreuve d'admission en trois épreuves :

- La mise en ligne d'un court-métrage, fiction ou documentaire via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en montage et Scripte. L'évaluation portera sur des questions relatives au scénario, à la narration, au montage, au rythme du film.
- L'entretien individuel qui suivra avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, de défendre ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux. Le contenu du questionnaire préparatoire a pour objectif de servir de base à l'entretien avec les professeurs, entretien qui a pour but d'apprécier la sensibilité artistique du candidat, ses motivations, sa culture générale, ses expériences personnelles dans les domaines qui touchent à la réalisation, au tournage et au montage.
- Le test pratique d'aptitudes permet d'observer la manière dont le candidat réagit face à des situations qu'il rencontrera au cours de ses études ou de sa profession. Le candidat devra choisir, parmi un jeu de photos proposées, quelques clichés qui racontent une histoire et justifier son choix. L'appréciation se fera sur la cohérence de l'histoire, la progression dramatique, l'originalité du montage et la qualité de l'argumentation. Le test photo permettra d'affiner l'appréciation du candidat en fin d'entretien.

La délibération de l'épreuve d'admission en Montage et Scripte se déroulera le vendredi 10 septembre 2021. Les résultats seront diffusés le jour même.

5. Orientation Multimédia

Pour l'orientation Multimédia, l'épreuve d'admission s'organise en trois épreuves :

- La mise en ligne d'un film d'animation ou d'effets spéciaux via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en Multimédia. L'évaluation se fera sur base de la pertinence des observations sur la réalisation, le scénario, la qualité du graphisme et de l'animation, le rythme, la continuité, le décor sonore.
- Le candidat devra également présenter un ensemble de travaux personnels réalisés par ses soins (animations 2D, 3D, réalisations interactives, sites internet, travaux d'infographies, dessins sur papier, etc.).

- L'entretien individuel avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, de défendre ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux. Le candidat devra répondre à quelques questions visant à situer son expérience en multimédia et/ou son niveau en graphisme.

Tant le travail personnel que le contenu du questionnaire préparatoire ont pour objectif de servir de base à l'entretien, entretien qui a pour but d'apprécier la sensibilité artistique du candidat, ses motivations, sa culture générale et ses expériences personnelles dans le domaine du multimédia, de l'infographie et/ou de l'animation.

La délibération de l'épreuve d'admission en Multimédia se déroulera le mercredi 1er septembre 2021. Les résultats seront diffusés le jour même.

6. Orientation Interprétation dramatique (sous réserve de l'état sanitaire COVID19)

Déroulement

Les épreuves d'admission de l'orientation Interprétation dramatique sont organisées en deux tours successifs et éliminatoires.

Le 1er tour est éliminatoire. Il permet de constituer un groupe homogène en sélectionnant les candidats qui semblent disposer du potentiel pour entamer des études dans une école supérieure des arts.

Le 2ème tour consiste en un stage préparatoire aux auditions devant un jury constitué par des professeurs d'interprétation de l'orientation interprétation dramatique.

Le questionnaire préparatoire : ce formulaire, spécifique à l'orientation Interprétation dramatique, a pour but de permettre aux professeurs de les situer davantage. Ce questionnaire préparatoire est à remplir en ligne par les candidats.

1er tour de l'épreuve d'admission :

Les candidats doivent :

- interpréter en une durée maximale de 2 à 4 minutes une fable de La Fontaine à choisir dans la liste disponible [ici](#). L'apport éventuel d'un élément de costume, accessoire de jeu ou d'un instrument de musique en direct est accepté.
- introduire la fable par une prise de parole personnalisée et exposer son choix en quelques mots.

Le choix et la mémorisation des textes sont préalables à l'arrivée à l'IAD.

Les candidats seront informés s'ils sont retenus pour le 2ème tour des épreuves d'admission dès la fin du 1er tour. La liste de l'ensemble de ces candidats retenus sera publiée sur le site IAD.

En aucun cas un candidat ne sera admis au 2ème tour s'il n'a pas participé au 1er tour des épreuves d'admission.

2ème tour de l'épreuve d'admission :

Les candidats retenus pour le second tour travailleront sous la direction de trois professeurs :

- une scène dialoguée- un texte non dramatique (poème ou prose, sans dialogue),
- une courte composition de création personnelle.

Aucun travail préalable n'est demandé pour le second tour.

Les textes seront présentés en dix minutes maximum devant un jury composé de l'ensemble des professeurs d'interprétation dramatique.

Après délibération le jury statuera sur l'admission ou non des candidats.

Les critères d'évaluation :

Pour le premier tour, les critères sont la qualité d'interprétation, la qualité de mémorisation, l'incarnation du texte, le soin apporté à la diction, l'implication corporelle, la qualité de la présence face aux auditeurs.

Pour le second tour, les critères d'évaluation sont la prise en charge et le sérieux avec lequel le travail est accompli, l'aptitude à comprendre les indications données par les professeurs et à les restituer, les aptitudes à utiliser son outil corps/voix, la capacité d'action/réaction avec les partenaires de jeu, la capacité à transmettre des émotions à un public.

L'objectif des deux tours de sélection est d'évaluer les potentialités de chaque candidat à devenir un jour un comédien professionnel, metteur en scène ou, plus généralement, un artiste ou artisan de spectacle.

Dates des épreuves d'admission, **sous réserve des directives sanitaires** :

1er tour :

- Auditions du lundi 23 août au mardi 26 août 2021 de 8h50 à 18h.

La délibération aura lieu le dernier jour du stage. Les résultats seront publiés le jour même sur le site IAD.

L'horaire de passage des épreuves d'admission sera transmis aux candidats par courriel et sera attribué par ordre d'arrivée des dossiers administratifs papier au secrétariat.

2ème tour :

- Stage de deux semaines avec les professeurs du 27 août et 10 septembre 2021

- Auditions devant jury le jeudi 9 et vendredi 10 septembre 2021.

- la délibération aura lieu le vendredi 10 septembre 2021. Les résultats seront publiés le jour même sur le site IAD.

7. Introduction et traitement des recours.

En cas de contestation relative à une erreur matérielle ou à une irrégularité dans le déroulement des épreuves, le candidat introduit son recours par recommandé (ou par écrit contre accusé de réception) auprès du secrétariat étudiant dans un délai maximum de trois jours ouvrables (hormis samedis, dimanches,) après la publication des résultats de l'épreuve d'admission. Le recours détaillera précisément l'erreur matérielle ou l'irrégularité dans le déroulement des épreuves qu'il invoque.

Le recours sera examiné par la Commission de recours interne.

La Commission se prononcera dans un délai cinq jours ouvrables et adressera une réponse au candidat à l'adresse mentionnée dans le recours. Cette adresse sera considérée comme l'adresse à laquelle l'étudiant souhaite recevoir une réponse, par ailleurs la réponse sera également envoyée par mail à l'adresse renseignée dans le dossier du candidat.